

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-6/02

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : CHAIN-LARCHE Anne

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : SATIAT Dominique

---

OBJET : Modification des statuts de la Régie autonome dite "service Gaia".

Les statuts de la Régie GAIA, approuvés par l'Assemblée départementale en 2002, doivent aujourd'hui être révisés. Les modifications proposées ont pour but de prendre acte de l'abandon du système de partenariat au profit du recours à des marchés publics, tout en adaptant les attributions et les modalités de fonctionnement du Conseil d'exploitation à ce nouveau contexte.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°8/02 en date du 20 septembre 2002, relative à l'adoption des Statuts de la Régie autonome dite « Service Gaia » et composition du Conseil d'exploitation,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

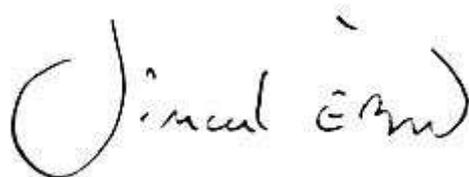
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'adopter les statuts modifiés de la Régie Gaia tels qu'ils figurent dans le document annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ